



« Les femmes grandes gagnantes du système universel par points » ?

**Non, la réforme des retraites projetée par le
gouvernement ne réduirait pas les inégalités,
bien au contraire...**

Le niveau de pension des femmes (hors réversion) est inférieur à celui des hommes (42 % en moyenne en 2017). Un des principaux arguments avancés pour vendre le projet de réforme de retraite dite universelle consiste à affirmer que cette réforme serait profitable aux femmes. Qu'en est-il ?¹

La retraite par points reproduirait les inégalités du marché du travail

Le principe affiché de la réforme « un euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous » ne réduit pas les inégalités. Au contraire, il reproduit à l'identique les inégalités du marché du travail. La prise en compte de l'ensemble de la carrière - *au lieu des 25 meilleures années pour les salariés du privé et des 6 derniers mois pour les fonctionnaires* - pénalisera ceux qui ont des carrières décousues avec des interruptions d'activité, intermittences, temps partiels, périodes de chômage, congés parentaux et petits boulots.

Les femmes en sont les premières victimes. Dans la génération née en 1956, une femme sur deux a eu plus de 20 % d'années incomplètes au moment de liquider sa pension, contre 6 % pour les hommes.

Ainsi, les femmes de cette génération ont validé 139 trimestres en moyenne, dont 108 par l'emploi, quand les hommes ont validé 153 trimestres, dont 137 par l'emploi. Ce sont toujours les femmes qui s'arrêtent ou limitent leur activité pour élever les enfants ou s'occuper des personnes dépendantes.

Le premier ministre l'a martelé : « il faudra travailler plus longtemps », le principe de la réforme étant de bloquer le financement de notre système de retraite à son niveau actuel, 14 % du PIB, alors que la proportion de retraités dans la population augmente. L'allongement de la durée de travail, concrétisée par l'âge pivot fixé à 64 ans, sera défavorable pour tout le monde mais plus particulièrement pour les femmes, qui ont déjà des carrières plus courtes.

Par ailleurs, ceux qui ont bénéficié des meilleurs salaires seront toujours ceux qui bénéficieront des meilleures retraites. De plus, les plus aisés vi-

vent en moyenne plus longtemps et percevront donc une retraite plus longtemps : les 5 % de personnes les plus aisées ont une espérance de vie supérieure de 13 ans pour les hommes et 8 ans pour les femmes à celles des 5 % de personnes les plus modestes. Le système actuel atténue légèrement les inégalités salariales, par des départs plus précoces pour certains métiers difficiles, mais aussi un taux de remplacement plus élevé pour les bas salaires. Pour les hommes, le taux de remplacement dépasse 83 % pour les salaires inférieurs à 1 500 € par mois, alors qu'il est en dessous de 70 % pour les salaires supérieurs à 3 500 € par mois.

Les mesures de la réforme concernant les pen- sions de réversion joueront moins leur rôle d'at- ténuation des inégalités

Dans un couple, la pension de réversion profite dans près de 90 % des cas à la femme et constitue un des leviers de diminution des inégalités entre les retraités et retraitées. Le survivant touche 54 % de la pension du conjoint décédé dans le régime général et 60 % dans les régimes complémentaires obligatoires.

Le gouvernement assure que sa réforme sera favorable aux femmes en garantissant au conjoint survivant 70 % des ressources du couple sans conditions de ressources financières. En fait 2 conditions contredisent cet engagement de progrès pour les femmes :

- L'âge à partir duquel on pourra prétendre toucher la pension de réversion est finalement fixé à 55 ans (après que le gouvernement ait évoqué 62 ans), ce qui est déjà le cas pour le régime général alors qu'il n'y a pas d'âge minimal dans le régime des fonctionnaires.
- Il faudra que le couple soit marié au moment du décès. Cette condition exclut les couples divor-

cés, alors qu'aujourd'hui la pension de réversion est partagée entre les épouses (ou époux) au prorata de la durée de mariage de chacun. Et le droit à réversion sera perdu en cas de remariage.

À noter que, comme aujourd'hui les couples pacsés et les personnes vivant en concubinage ne bénéficieraient pas d'une pension de réversion, ce que FO revendique.

La fin des trimestres de maternité : une aggravation des conditions de retraite des femmes

Dans le système actuel, la mère a droit à huit trimestres de cotisation par enfant pour les salariés et deux trimestres pour les fonctionnaires. Avec ces trimestres en moins, il sera d'autant plus difficile d'avoir une retraite complète pour les femmes aux carrières heurtées qui de fait subiront des décotes.

Les 5 % de majoration dès le premier enfant ne seront pas nécessairement favorables aux femmes

Dans le nouveau système, les familles bénéficieront d'avantages proportionnels au nombre d'enfants, alors que jusqu'à présent, seules les familles nombreuses - à partir de 3 enfants - bénéficiaient d'une majoration de 10 % sur la retraite du père et de la mère. Le dispositif cible les femmes puisqu'elles perdent justement 5 % de salaire horaire par enfant selon l'INSEE. Si sur le papier, c'est un avantage de donner 5 % de points dès le premier enfant, plutôt que 10 % au bout du 3^{ème} cette refonte ne devrait pas enrayer les inégalités femmes/hommes car, comme aujourd'hui, les parents choisiront d'appliquer la majoration à la pension la plus élevée, en général celle du père.

Les propositions de FO pour supprimer les inégalités

Ce projet de réforme ne règlera pas le scandale des inégalités. Ne nous y trompons pas, l'égalité n'est d'ailleurs pas son but même si c'est son argument majeur. L'objectif, on le sait, est de réaliser des économies sur le dos des futurs retraités et, in fine, de drainer l'argent mobilisé pour les retraites vers les fonds de pension.

Pour supprimer les inégalités de retraites, il existe des moyens...

Commençons par **supprimer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, non seulement à poste et qualification égaux où l'écart est de 10 %, mais aussi en revalorisant les métiers dits féminins**, payés en moyenne 19 % de moins que les métiers dits masculins², baisser le temps de travail pour permettre aux femmes comme aux hommes de s'occuper des enfants, lutter contre le sous-emploi des femmes, les temps partiels et la précarité, mettre en place un service public de la petite enfance pour permettre aux femmes de continuer à travailler, prendre en charge la surcotisation retraite des temps partiels.³

Et puis si l'on veut réellement lutter contre les inégalités, il faut revenir sur les réformes qui se sont succédé depuis 1993 et qui ont conduit à une diminution du **montant moyen des pensions de droit direct à chaque génération pour celles nées à partir de la fin des années 1940** : baisse du rendement des points dans les régimes complémentaires, hausse de la durée de référence pour une carrière complète dans les régimes de base, mise en place de la décote, dégradation du marché du travail, gel du point d'indice dans la fonction publique, hausse du chômage à partir des années 1980, etc.

L'ÉGALITÉ : UNE RAISON SUPPLÉMENTAIRE DE LUTTER POUR LE RETRAIT DU PROJET DE REFORME DES RETRAITES !

¹ Voir : analyse retraites par le comité de mobilisation de la DG de l'Insee (document sur lequel nous nous sommes appuyés pour cette inFOégalité).

² Si de telles politiques de lutte contre les inégalités étaient enfin appliquées, elles contribueraient également à résorber le déficit des caisses de retraites.

³ Ce que revendique inlassablement FOCom auprès de la direction d'Orange.



Numérique jusqu'au bout,
j'adhère à FOCom via le net



ÉCRIVEZ-NOUS

dsc.ft@fo-com.com